



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

Q.81.6

(11/1988)

SÉRIE Q: COMMUTATION ET SIGNALISATION

Fonctions et flux d'information pour les services du RNIS –
Services supplémentaires

**SERVICES SUPPLÉMENTAIRES
D'IDENTIFICATION DE NUMÉRO –
RESTRICTION D'IDENTIFICATION DE LA LIGNE
CONNECTÉE (RILC)**

Réédition de la Recommandation Q.81.6 du CCITT
publiée dans le Livre Bleu, Fascicule VI.1 (1988)

NOTES

- 1 La Recommandation Q.81.6 du CCITT a été publiée dans le fascicule VI.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).
- 2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 2008

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

Recommandation Q.81.6

SERVICES SUPPLÉMENTAIRES D'IDENTIFICATION DE NUMÉRO

6 Restriction d'identification de la ligne connectée (RILC)

6.1 *Considérations générales*

La **restriction d'identification de la ligne connectée (RILC)** est un service supplémentaire offert à la partie connectée pour restreindre la présentation, au demandeur, du numéro RNIS de la partie connectée.

6.2 *Description*

6.2.1 *Description générale*

Lorsque la RILC est applicable et activée, le noeud de destination notifie au noeud d'origine que le numéro RNIS de la partie connectée n'est pas autorisé à être présenté au demandeur. En pareil cas, aucun numéro de la partie connectée n'est inclus dans les renseignements relatifs à l'appel fournis au poste du demandeur.

Remarque - En cas d'abonnement à la RILC, certains fournisseurs de réseau peuvent ne pas souhaiter envoyer l'identité de l'abonné connecté à d'autres fournisseurs de réseau.

Description détaillée des fonctions et des flux d'information

La restriction d'identification de la ligne connectée comporte deux options:

- i) la restriction de présentation pour tous les appels;
- ii) la restriction de présentation temporaire.

L'indicateur de présentation est inclus dans le flux d'information ÉTABLISSEMENT Conf. Rép. envoyé par l'utilisateur demandé. S'il n'y a pas d'indicateur, une valeur par défaut est utilisée comme suit.

L'indicateur de présentation est enregistré dans le réseau public (centre local) comme valeur par défaut pour chaque usager. La valeur par défaut peut être exprimée comme suit: «présentation autorisée» ou «présentation restreinte». *Seul* le fournisseur du réseau peut modifier cette valeur.

On estime que la première option constitue une application minimale.

La seconde option offre à l'utilisateur qui reçoit (et accepte) l'appel la possibilité, pour chaque appel, de ne pas tenir compte de la valeur par défaut de l'indicateur de présentation enregistré dans le réseau public. Cette option peut être disponible avec ou sans abonnement.

Le service restriction d'identification de la ligne connectée influe sur le service de présentation d'identification de la ligne connectée, de sorte que le reste de la description est commun aux deux services. Cette partie est présentée dans la description de la PILC.

6.2.2 *Terminologie particulière*

Aucune n'a été identifiée.

6.2.3 *Conditions d'applicabilité aux services de télécommunication*

Aucune n'est identifiée, c'est-à-dire que ce service supplémentaire s'applique à tous les services de télécommunication.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication